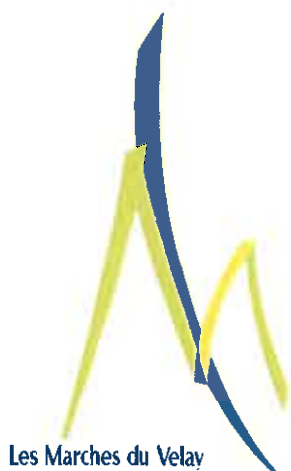


Le 13 mars 2015



## Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 24 février 2015

Le mardi 24 février 2015, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 17 février par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

### **ETAIENT PRESENTS :**

#### **Mairie de Beauzac :**

Monsieur Jean PRORIOL  
Madame Jeanine GESSEN  
Monsieur Jean-Pierre MONCHER (à partir de 19 h 30)  
Mme Bernadette TENA-CLAVIER

#### **Mairie de la Chapelle d'Aurec :**

Monsieur François BERGER avec un pouvoir de Monsieur Eric PETIT, excusé  
Monsieur Rémy GUICHERD (jusqu'à 19 h 30)

#### **Mairie de Monistrol sur Loire :**

Monsieur Luc JAMON  
Monsieur Jean-Paul LYONNET avec un pouvoir de Monsieur Florian CHAPUIS, excusé  
Madame Béatrice LAURENT-BARDON avec un pouvoir de Monsieur Mathieu FREYSSENET, excusé  
Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON  
Madame Françoise DUMOND avec un pouvoir de Madame Christelle MICHEL-DELEAGE  
Madame Christine PETIOT  
Monsieur Robert VALOUR  
Mme Annie VEROT-MANGIARACINA

#### **Mairie de Sainte-Sigolène :**

Monsieur Dominique FREYSSENET  
Madame Ghislaine BERGER  
Monsieur Yves BRAYE  
Madame Valérie GIRAUD  
Monsieur Antoine GERPHAGNON  
Mme Isabelle GAMEIRO  
Monsieur Didier ROUCHOUSE  
Monsieur David MONTAGNE

**Mairie de Saint-Pal de Mons :**

Monsieur Patrick RIFFARD  
Madame Maryvonne MASSARDIER  
Monsieur Patrick MOUNIER

**Mairie des Villettes :**

Monsieur Louis SIMONNET  
Madame Karen JAY  
Monsieur Marc PREBET

**ETAIENT EXCUSES :**

Madame Christelle MICHEL, Monsieur Mathieu FREYSSINET, Monsieur Florian CHAPUIS, Monsieur Eric PETIT, Madame Laure CHANTELOUBE, Monsieur Rémy GUICHERD

**PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services  
Monsieur Alexandre PEYRARD, responsable Enfance Jeunesse, Musique et Danse  
Monsieur Olivier PANGAUD, responsable des Affaires Economiques

Louis SIMONNET, Président, procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire et cite les pouvoirs donnés par les élus absents à d'autres élus du Conseil.

Monsieur Marc PREBET est désigné Secrétaire de séance.

**Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 décembre 2014**

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**1 – Convention d'objectifs et de moyens avec la Jeune Chambre Economique pour la Plasturgie**

A l'unanimité, les élus communautaires adoptent la convention d'objectifs et de moyens avec la Jeune Chambre Economique pour la plasturgie de Haute-Loire.

Cette association composée de 18 adhérents industriels de l'Yssingelais œuvre par des actions de soutien, de conseil et de formation en faveur des entreprises concernées, sur des projets innovants et structurants.

L'association dispose d'un Cluster d'excellence accordé pour une durée de 3 ans conclu avec la Région Auvergne et la Directe qui lui assure un financement pour subventionner les 2 salariés.

Aux termes de la Convention, la Communauté apportera une aide de 25 000 €/an pour les années 2015 à 2017 et mettra à disposition à titre gracieux les locaux permettant l'accueil des 2 salariés de l'association ainsi que ses salles de réunion.

Patrick Riffard se déclare très favorable à cette convention et souligne le travail de ces jeunes entrepreneurs qui réussissent ce qui contraste avec la sinistrose actuelle.

Jean-Paul Lyonnet souligne l'approche environnementale des entreprises de la plasturgie qui travaillent sur l'économie circulaire.

**2 - Vente à la SMEI – Avis des Domaines - Information**

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de l'estimation France Domaine fixant à 35 €/m<sup>2</sup> le prix de la parcelle.

### **3 – Débat d'orientation budgétaire 2015**

Luc Jamon présente les orientations budgétaires 2015 à partir des éléments rétrospectifs et prospectifs pour les années futures.

Il ressort de ces éléments en dehors des projets non arrêtés à ce jour :

- une évolution à la baisse constante de la capacité d'autofinancement nette de la Communauté
- une stagnation des ressources compte-tenu de la baisse de la DGF
- d'une hausse des dépenses plus conséquente liée principalement à la prise en charge des TAP (Temps d'Aménagement Périscolaires) sur une année à compter de 2015 et de la croissance du FPIC (la Communauté assure le règlement au nom de ses communes membres).

Luc Jamon souligne en outre que l'excédent cumulé se situera à la fin de l'exercice 2014 à environ 4 200 000 € et qu'il convient de déterminer quelle affectation est donnée pour ces disponibilités.

Il évoque les projets aujourd'hui retenus dans le champ de compétences de la Communauté :

- La réalisation d'un Centre de Loisirs à Ste Sigolène
- La réalisation d'une micro crèche
- La réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage à Monistrol
- La réalisation du rond-point de La Borie en sortie de la RN 88, sur la bretelle d'accès à la RD 44 de l'échangeur « Monistrol – Sainte Sigolène »

D'autres projets sont actuellement en discussion, la maison médicale de garde, l'aménagement extérieur du Centre Aquatique.

Il évoque également la possibilité d'instaurer un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissement des communes dans une période où les ressources des collectivités diminuent.

Patrick Riffard se déclare optimiste estimant, au vu de l'exposé que la capacité d'autofinancement reste à un niveau très correct. Il souligne les multiples interventions de la Communauté réalisées dans le respect de la pression fiscale.

Dominique Freyssenet souhaite que l'on poursuive l'intervention communautaire au bénéfice du bien commun et non de celui des communes.

François Berger indique qu'il faut définir le bien commun.

Yves Braye estime que le bien commun est ce qui est partagé ensemble.

Jean Proriol souligne l'intérêt des fonds de concours et souhaite qu'on les mette en œuvre.

Isabelle Gameiro souhaite que l'intervention de la Communauté soit réalisée au profit d'actions communautaires et souligne l'intérêt des projets numériques.

Jean-Paul Lyonnet souligne l'importance du soutien à accorder à l'action économique

David Montagne indique qu'il faudra bien définir les fonds de concours et leur contenu.

Louis Simonnet ajoute qu'il est nécessaire d'être prudent sur l'utilisation des fonds de concours utiles pour soutenir les projets communaux mais qu'une réserve doit être conservée.

### **4 - Budget « Vente d'énergie » - Affectation du résultat 2013**

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent l'affectation au compte 1068 « Autres réserves » sur l'exercice 2014 d'un crédit d'un montant de 4 046,02 € correspondant à l'excédent de fonctionnement 2013.

### **5 - Acquisition d'une parcelle foncière en vue de la réalisation d'une aire d'accueil de gens**

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent le projet d'acquisition d'un terrain sur la zone de la Coix St Martin à Monistrol sur Loire. L'emprise projetée est d'environ 20 000 m<sup>2</sup>. Elle est destinée à accueillir 16 à 20 emplacements.

Le prix envisagé est de 5.50 €/m2 toutes indemnités confondues.

Jean-Paul Lyonnet se félicite de l'arrivée officielle de ce dossier.

Il a suivi ce projet car les conditions de stationnement des gens du voyage sont actuellement difficiles à Monistrol sur Loire. Elles le seront encore davantage en 2015 car l'Entreprise Barbier a acheté le tènement où les gens du voyage ont séjourné en 2014.

Il conviendra de ne pas perdre de temps sur ce dossier.

## **7 - Convention de boisement avec le Conseil Général**

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la convention de boisement à intervenir avec le Conseil Général permettant, sous conditions, aux propriétaires concernés, de procéder au déboisement de parcelles en vue de les remettre en exploitation (le Conseil Général attribuant une aide financière pour ce projet).

Jean-Paul Lyonnet indique qu'il s'agit d'une aide au défrichement ce qui est différent du reboisement.

## **6 - Modification de statuts du SYMPTTOM**

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la modification des statuts du SYMPTTOM organisé désormais autour de 3 compétences obligatoires :

- Le traitement des déchets ménagers des DIB (Déchets Industriels Banals) sur le site de Gampalou
- La création et la gestion des déchetteries et des éco points
- Les actions de prévention, l'amélioration du tri et la valorisation des déchets

## **8 – Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un CLSH – RAM – Salle de danses à Ste Sigolène**

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement W Architeches- Ingénium, Rabeisen pour un montant de 149 847,79 € HT et d'une mission OPC d'un montant de 14 400 € HT.

## **9 – Personnel : Convention d'assistance retraite avec le Centre de Gestion 43**

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de Haute-Loire pour la fixation de ses prestations en qualité de correspondant en matière retraites auprès de la CNRACL et de l'IRCANTEC

## **10 – Personnel : Convention à conclure pour des contrats d'insertion**

A l'unanimité, les élus communautaires autorisent le Président à signer des contrats d'insertion avec Pôle Emploi pour le domaine Loisirs, musique actuelles.

La séance est levée à 20 h 30.

Monistrol sur Loire,  
Le 13 mars 2015

Le Président,  
Louis SIMONNET



Le Secrétaire,  
Marc PREBET

